



Service Environnement
Mai 2020

AMENAGEMENTS CYCLABLES

- Zone 30 existante
 - Zone de rencontre existante
 - Piste/bande cyclable existante
 - Renforcement des aménagements existants par marquage et signalétique
 - Création de nouveaux aménagements
 - Création de nouveaux aménagements à long terme
- Toutes les zones 30 et de rencontre sont en double sens cyclable dans les rues en sens uniques (sauf exceptions)

STATIONNEMENTS VELOS

-  Consigne Véligo à venir
-  Station Vélib' 2